

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES



AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 302

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil municipal de Grosses-Roches a adopté le **11 août 2014** le règlement numéro **302** modifiant le règlement numéro 239 sur les conditions d'émission des permis de construction de la Municipalité de Grosses-Roches afin de modifier les conditions auxquelles la construction de résidences est permise dans la Zone 12-R;
- Le règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Matanie le **18 septembre 2014** ;
- Le règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;
- Le règlement numéro **302** entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité à leur égard, soit le **18 septembre 2014**.

Linda Imbeault
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie par les présentes que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné concernant le certificat de conformité publique du règlement numéro 302 aux 2 endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi 24 septembre 2014 et de plus il sera publié dans la prochaine parution du journal Avantage.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat à Grosses-Roches, 24 septembre 2014.

Linda Imbeault, secrétaire-trésorière